

Initiative citoyenne communale

Commune de Crisnée

Afin de rapprocher davantage encore le citoyen de Crisnée avec la politique locale, dans la logique du traité de Lisbonne qui ouvre le droit à "l'initiative citoyenne européenne", un groupe d'au moins cinq citoyen(ne)s domicilié(e)s à Crisnée, âgé(e)s de 16 ans au moins, peut soumettre au conseil communal, selon les modalités reprises ci-après, la mise en débat d'un point, d'un sujet, ou d'un thème d'intérêt communal, entrant dans le cadre des compétences communales et ne relevant pas de matières qui requièrent le huis clos.

Le collège doit soumettre ce sujet ou ce thème au conseil communal au plus tard dans les trois mois de sa réception.

Les auteurs du sujet ou du thème introduit sont convoqués par voie électronique sept jours francs avant la mise en débat public de leur point. Ils peuvent le présenter verbalement ou se référer au présent formulaire d'introduction de leur point. Outre les auteurs du point et les membres du conseil communal, les personnes présentes dans le public et domiciliées à Crisnée, peuvent elles aussi exprimer leur opinion et participer au débat. Si les auteurs du point le souhaitent, le débat peut se clôturer par un vote des membres du conseil communal.

Votre adresse e-mail

Intitulé de votre proposition

Citoyen 1

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :



Citoyen 2

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :



Citoyen 3

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :



Citoyen 4

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :



Citoyen 5

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :



Description complète du projet



Je ne suis pas un robot



reCAPTCHA

Confidentialité - Conditions

Envoyer la demande

Portail communal

Budget

Collège communal

Compte

Conseil communal

Conseil du CPAS

Videos du conseil communal

Initiative citoyenne communale

Météo

Agenda

Marchés publics

Enquêtes publiques

Suivi de la semaine

Zone SMS



Transparence

Le suivi hebdomadaire du travail des élus et de l'administration

- [Article suivi de la semaine 3](#)

lundi 12 novembre 2018

Nous contacter

Contactez la commune de Crisnée

✉ info@crisnee.be

☎ [Tel. : 04 229 48 00](tel:042294800)

☎ [Fax : 04/229.48.19](tel:042294819)



[Politique de confidentialité](#) - [Politique de cookies](#) - [Conditions générales du site](#) - [Mentions légales](#)

Copyright © 2018 Commune de Crisnée | Site web conçu par [Zzam](#)